

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU VENDREDI 20 FEVRIER 2026 à 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2026.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, VASSEAUD Céline, NAULET Jean-Pierre, COLAS René-Louis, ALLETRU Sonia, ROMANO Guillaume, LARGETEAU René-Pierre.

Absent excusé : QUELEN Joël

Absente : ROYER Stéphanie

Secrétaire de séance : SPENNATO Fabienne

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 16 janvier 2026**
- 2 - Suivi des travaux en cours :**
 - **Mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie : avenant n°2 au lot n°11**
- 3 - Devis**
- 4 - Pôle de proximité « Pôle de la Forêt » :**
 - **Mutualisation du matériel entre les communes de Mervent et Foussais : modalités financières**
- 5 - Compte-rendu des différentes réunions**
- 6 - Rapports de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur les évaluations des transferts de charges relatives au lieu d'accueil enfants parents (LAEP) et au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**
- 7 - Sycodem : convention de prestations de service pour la collecte et la valorisation des papiers dans les espaces de travail 2026-2030**
- 8 - Lotissement « Les Hauts de Mervent » : parcelle D n° 2245**
- 9 - Acquisition de terrains à la Maisonnnette**
- 10 - Voyage scolaire**
- 11 - Délibérations et questions diverses**

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 16 janvier 2026 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2026 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2 – Suivi des travaux en cours :

Salle des fêtes de la mairie

➤ Lors de la réunion de chantier du vendredi 13 février, la commission travaux a pu constater que les ouvertures n'ont toujours pas été posées au niveau du hall de la mairie, de la poste et de l'ascenseur. Monsieur Thibaut POCHON, architecte, a relancé l'entreprise.

Le plafond et le placo de la salle sont terminés. Les entreprises sont en train de finaliser les toilettes ainsi que la faïence. La pose de la cuisine est prévue pour la semaine prochaine. Le bar est en fabrication. Suite à une erreur, les portes du local de rangement et de la cuisine ont été interchangeables. Il reste à réaliser la chape et l'éclairage du SAS du hall d'accueil. Les travaux d'alimentation électrique extérieure pour la terrasse, les bornes du parc ainsi que la grange sont en cours. Monsieur le Maire informe que les dimensions de la terrasse sont arrêtées : 7m x 10m. Concernant la façade, l'entreprise Vequaud se questionne sur son nettoyage complet avant la pose du bardage, ce qui implique de monter et démonter l'échafaudage deux fois ; un point sera fait avec l'architecte.

Le plafond du hall d'entrée de la mairie va être refait entièrement par l'entreprise Gauriau. Concernant son éclairage, des spots au plafond seront installés plutôt que des appliques murales et un grand luminaire sera positionné au milieu de la pièce. Monsieur le Maire confirme que les employés communaux ont finalisé la pose de la toile sur les murs et qu'il reste seulement à peindre. Pour l'habillage du mur de l'escalier, une tapisserie a été présélectionnée. Le Conseil Municipal n'étant pas d'accord à l'unanimité sur ce choix, une autre solution a été proposée : une fresque murale. Monsieur le Maire prendra contact avec la personne qui en réalise pour voir ce qu'elle peut proposer ; affaire à suivre.

Une fuite d'eau a été détectée au niveau du plafond des toilettes de l'étage qui pourrait provenir de la VMC. Monsieur le Maire va avertir Monsieur Thibaut POCHON.

Monsieur Stéphane BONNEAU informe que les employés communaux ont terminé la pose du placo des murs et du plafond de la salle de l'ascenseur, ils attendent que la porte d'entrée soit repositionnée pour la finaliser. L'électricité a également été achevée.

Prochaine réunion de chantier vendredi 27 février à 11h00.

• Mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie : avenant n°2 au lot n°11 :

Avenant n° 02 au lot n° 11 du marché de mise en accessibilité de la mairie – extension et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 02 au lot n° 11 du marché de travaux concernant la mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie :

⇒ Lot n° 11 : Chauffage – plomberie - ventilation
Montant HT initial : 93 107.53 € (111 729.04 € TTC)
Avenant n° 2 HT : 1 739.60 € (2 087.52 € TTC)
Nouveau montant HT : 97 420.03 € (116 904.04 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°02 au lot n°11.

➤ Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise Rineau TP devait réaliser la réfection de l'escalier de l'entrée principale de la mairie, qui était prévu dans le marché. Ce sera finalement l'entreprise Caron qui effectuera les travaux pour un montant de 11 247.66 € HT.

Ces travaux complémentaires nécessitent l'établissement d'un avenant n° 1 au marché initial :

- ⇒ Lot n° 08 : Chape – Carrelage - Faïence
- Montant HT initial : 30 140.00 € (36 168.00 € TTC)
- Avenant n° 2 HT : 11 247.66 € (13 497.19 € TTC)
- Nouveau montant HT : 41 387.66 € (49 665.19 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve le devis de l'entreprise CARON CARRELAGE, titulaire du lot n° 08, d'un montant de 11 247,66 € HT soit 13 497,19 € TTC relatif à la réfection de l'entrée principale de la mairie.

↳ Approuve l'avenant n° 1 en plus-value au marché de travaux pour :

⇒ le lot n° 08 : Chape-Carrelage-Faïence : 11 247,66 € HT.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et l'avenant n° 1 correspondant avec l'entreprise concernée ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – Devis :

Toiture du hall d'accueil de la mairie

➤ Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Ouest Couverture concernant la réhabilitation de la toiture du hall d'accueil de la mairie. Il s'agit du même matériau que pour les toitures de l'école et de la Coop, soit une membrane EPDM. Le montant du devis s'élève à 12 700.31 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte de confier les travaux de réfection de toiture à l'entreprise Ouest Couverture pour un montant de 12 700.31 € HT.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et documents relatifs à ce dossier.

Isolation du plafond du hall d'entrée

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature du devis de l'entreprise SARL Menuiserie GAURIAU, d'un montant de 3 432.80 € HT, concernant la reprise de l'isolation et le changement des dalles du plafond du hall d'entrée de la mairie.

Pose de gouttière

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU expose au Conseil Municipal que le bâtiment de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) n'est pas équipé en gouttières. Un devis a été demandé à l'entreprise Ouest Couverture, son montant s'élève à 7 200.93 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte de confier les travaux de pose de gouttières à l'entreprise Ouest Couverture pour un montant de 7 200.93 € HT.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et documents relatifs à ce dossier.

4 – Pôle de proximité « Pôle de la Forêt » :

• Mutualisation du matériel entre les communes de Mervent et Foussais : modalités financières

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Mervent et la commune de Foussais-Payré ont décidé de mutualiser certains matériels afin de rechercher des marges de manœuvre au travers de gains de productivité permettant de rendre un service final

à l'usager de meilleure qualité et dans des coûts inférieurs ou tout du moins maîtrisés par rapport à la somme des coûts actuellement engagés individuellement par chaque collectivité à niveau de service constant.

Cette coopération engagée dans le cadre du pôle de proximité, a débouché sur une volonté de se doter en commun des équipements suivants : d'une mini-pelle, d'un godet et d'une remorque.

Dans le cadre de cette mutualisation :

▪ **La commune de Mervent** a acquis la mini-pelle, le godet et la remorque. Elle refacturera à la commune de Foussais-Payré 50 % du coût d'acquisition selon la formule suivante (coût d'achat TTC incluant les coûts d'immatriculation et de carte grise déduction faite du Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et du FCTVA récupérable)

En contrepartie de la mise à disposition de ces matériels, la commune de Mervent établira annuellement un coût de mise à disposition incluant les frais d'entretien et réparation, le coût d'assurance et les coûts de maintenance, renouvellement et travaux liés à l'usure normale des matériels.

La commune de Foussais-Payré paiera sur la base de ce coût de mise à disposition des heures d'utilisation par an sur émission d'un titre et d'un mémoire par la commune de Mervent.

▪ **La commune de Foussais-Payré** a procédé au changement des menuiseries des vestiaires du terrain de foot. Elle refacturera à la commune de Mervent 50 % du coût des travaux selon la formule suivante (coût des travaux TTC déduction faite du Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et du FCTVA récupérable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Valide la mutualisation des matériels techniques comme décrite ci-dessus.
- ↳ Approuve le plan de financement joint en annexe.
- ↳ Accepte le paiement d'une participation estimée à 1 495,28 € TTC à la commune de Foussais-Payré à inscrire au compte 2041411.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant au montant de la participation financière demandée à la commune de Foussais-Payré, ainsi qu'au montant annuel du coût de mise à disposition.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5 – Compte-rendu des différentes réunions :

Nouveaux propriétaires de Natur'zoo

➤ Monsieur le Maire a rencontré les nouveaux propriétaires du zoo de Mervent. Ils ont toujours comme projet de l'agrandir via la parcelle se situant en zone Ns. Un diagnostic écologique faune, flore et habitats a été effectué ; affaire à suivre.

Conférence des maires

➤ Monsieur le Maire s'est rendu à une conférence des maires où il a été rappelé aux communes de faire attention aux délivrances données pour des futurs constructions tels que des lotissements, des projets sur des parcelles en zone économique... qui peut avoir une influence sur les zones urbanisables du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Manifestations pour 2026

➤ Monsieur Alexandre ALLETRU a de nouveau rencontré Monsieur le Maire et plusieurs élus concernant l'organisation de sa manifestation le week-end du 18 et 19 avril 2026. Durant cet

évènement, le parc du château, la salle des Douves ainsi que la salle Jean-Louis Ripaud accueilleront une reconstitution, des expositions, un concert... avec la présence de food-truck, d'un espace bar et restauration. Des entrées gratuites pour les 2 jours seront déposées dans les boîtes aux lettres des Merventais.

6 – Rapports de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) sur les évaluations des transferts de charges relatives au lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

➤ La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour l'évaluation des charges transférées :

- Le 26 novembre 2025 sur la prise en charge de la gestion du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) la Capucine de Fontenay le Comte,

Concernant le LAEP, la charge nette a été évaluée à 25 547.00 €. Toutefois, constatant qu'en moyenne, les familles fontenaisiennes représentaient moins de la moitié des familles utilisant ce service, il a été décidé à l'unanimité de ne rien retenir sur l'attribution de compensation de Fontenay le Comte.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 26 novembre 2025 arrêtant le montant du transfert de charges de la gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Capucine,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- ↳ Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération,
- ↳ Notifie cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Rapports de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) sur les évaluations des transferts de charges relatives au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :

➤ La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour l'évaluation des charges transférées :

- Le 5 janvier dernier à la suite de la prise de compétence « plan local d'urbanisme en tenant lieu, carte communale PLUi ».

Concernant le PLUi, l'évaluation s'est fondée sur le coût net des études, soit 208 475.00 €. La répartition entre les communes a été réalisée à partir d'un indicateur reposant sur la population (60%) et la surface (40%) avec :

- Une décote de 25% pour les communes ayant un document conforme avec la loi ALUR,
- Une décote de 50% pour les communes ayant un document conforme avec la loi Climat Résilience
- Une surcote de 25% pour les communes ayant un RNU (règlement national d'urbanisme).

La commission a acté à l'unanimité le financement de ces études par les communes via une attribution de compensation d'investissement sur quatre années.

Pour la commune de Mervent, le montant qui sera retenu annuellement de 2026 à 2029 s'élève à 2 478.00 € sachant que le montant de l'année 2029 pourra être révisé en fonction du coût net réel des études.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ↳ Approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 5 janvier 2026 arrêtant le montant du transfert de charges de la compétence « plan local d'urbanisme en tenant lieu, carte communale PLUi »
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- ↳ Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération,
- ↳ Notifie cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

7 – Sycodem : convention de prestations de service pour la collecte et la valorisation des papiers dans les espaces de travail 2026-2030 :

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service pour la collecte et la valorisation des papiers dans les espaces de travail pour 2026 – 2030.

La convention définit les clauses de passation d'un contrat pour la collecte sélective des papiers de bureau dans les espaces de travail. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2026. Le tarif de la redevance spéciale est indexé sur le prix de la collecte soit 1.40 € TTC par caissette collectée et révisable chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de gestion des papiers dans les espaces de travail 2026-2030,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Sycodem Sud Vendée.

8 – Lotissement « Les Hauts de Mervent » : parcelle D n° 2245 :

➤ Monsieur le Maire informe que S.A.S.U Nature et Résidence Aménagement dont le siège est sis 34 bis route de Pitoys à Anglet (64) a changé de dénomination sociale et se nomme désormais NR Aménagements, l'adresse du siège reste inchangée.

Il propose au Conseil Municipal de céder à NR Aménagements, la parcelle D n° 2245 (selon le document d'arpentage), d'une contenance de 43 m², pour l'euro symbolique. Cette parcelle se trouve intégrée à l'intérieur du lotissement « Les Hauts de Mervent ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte le changement de dénomination sociale de la S.A.S.U Nature et Résidence Aménagement en NR Aménagements.
- ↳ Accepte de vendre à NR Aménagements, la parcelle D n° 2245, d'une contenance de 43 m², pour l'euro symbolique,
- ↳ Dit que les frais de notaire découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction.

9 – Acquisition de terrains à la Maisonnette :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote de la délibération n° 76/2025 pour l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée A n° 1058 sise « La Maisonnette », il y a lieu d'ajouter deux parcelles de terrain :

- section A n° 892, d'une superficie de 2a63ca sise « La Maisonnette » à Mervent, appartenant à Monsieur Yves BODIN domicilié 3 La Maisonnette à Mervent.

- section A n° 1055, d'une superficie de 2a68ca sise « La Maisonnette » à Mervent, appartenant à Monsieur Yves BODIN domicilié 3 La Maisonnette à Mervent.

Ces deux parcelles de terrain appartiennent également à Monsieur Yves BODIN domicilié 3 La Maisonnette à Mervent (85200).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte l'ajout des parcelles cadastrées A n° 892, d'une contenance de 2a63ca et A n° 1055, d'une contenance de 2a68ca à la délibération n° 76/2025

10 – Voyage scolaire :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de voyage scolaire des élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2 de l'école « MARO VIDUA » du 9 au 12 juin 2026 en Dordogne. Il s'agit d'un voyage axé sur la découverte du patrimoine historique et culturel.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel du séjour qui s'élève à 11 151.50 €. Ce séjour sera financé à hauteur d'1/3 par le Comité de Parents d'Elèves, d'1/3 par la Commune et le reste par les familles. Le montant de la participation demandée à la Commune s'élève à 3 718.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'accorder une subvention de 3 718.00 € à la Coopérative Scolaire de Mervent pour financer une partie du voyage scolaire.

↳ Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

11 – Délibérations et questions diverses :

Commission voirie

➤ Monsieur Damien SABOURAUD informe que la commission voirie s'est réunie et qu'ils ont répertorié les voies communales à reprendre pour 2026. Un chiffrage a été demandé à l'entreprise Rineau TP. Au vu du mauvais temps, les travaux de réfection 2025 ont pris du retard, Monsieur Damien SABOURAUD souhaite que les travaux 2026 se fassent en même temps que ceux de 2025 ; affaire à suivre.

Borne de recharge pour voiture électrique

➤ Monsieur le Maire avait été contacté par l'entreprise Electric 55 pour l'installation de bornes de recharge pour voiture électrique dans la commune. L'emplacement retenu est la Place du Héraut, sur la bande enherbée jouxtant la boîte à livres. Entre temps, une autre proposition a été reçue en mairie, de la société Borneco. Monsieur le Maire en fait la présentation. Le Conseil Municipal décide de se rapprocher d'eux pour en connaître davantage.

Restaurant du bourg

➤ Madame Fabienne SPENNATO informe que l'état des lieux de la future restauratrice se fera le samedi 14 mars 2026, pour une ouverture prévue début avril 2026. Les démarches administratives sont en cours. La commune a fait l'acquisition d'une quarantaine de chaises qui seront mises à sa disposition. Monsieur le Maire explique que les agents communaux effectuent actuellement la modification de l'espace bar.

Isolation phonique du restaurant

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU explique que l'entreprise Coudronnière a été contacté pour effectuer un chiffrage pour l'isolation phonique de restaurant. Pour avoir un comparatif, il va démarcher une autre entreprise.

Loyer et location de la licence IV – restaurant du bourg

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le loyer du restaurant en y incluant la licence IV. Pour rappel, le loyer actuel est fixé à 550.00 € et le montant de la location de la licence IV est de 100.00 €. Si les élus acceptent, le loyer passerait à 500.00 € et la location de la licence IV passerait à 50.00 €.

Location du restaurant

➤ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord et de l'autoriser à signer le bail se rapportant au bâtiment, à savoir :

- un bail commercial au profit de Mme Fanny BERNARD du Bar/Restaurant « Le Baroudeur Gourmand » sis 7, place du Héraut à Mervent, pour une durée de trois années à compter rétroactivement du 01 avril 2026, moyennant un loyer mensuel de 500,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial énoncé ci-dessus.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à régler les frais afférents à cette affaire.

Location de la licence IV

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Fanny BERNARD du Bar/Restaurant « Le Baroudeur Gourmand » sis 7, place du Héraut à Mervent a demandé à louer la licence IV.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la location de la licence IV à 50,00 € TTC par mois, à compter du 01 avril 2026 pour une durée de 1 an reconductible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte de louer la licence IV à Mme Fanny BERNARD du Restaurant « Le Baroudeur Gourmand » sis 7, place du Héraut à Mervent.
- ↳ Fixe le montant de la location de la licence IV qui appartient à la commune à 50 € TTC par mois, à compter du 01 avril 2026 pour une durée de 1 an reconductible.

Location du studio

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Fanny BERNARD, gérante du restaurant à Mervent, et Monsieur Alexandre VINET ont demandé à louer le studio situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'ancien cabinet médical sis 9 place du Héraut à Mervent, à partir du 01 avril 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer à Madame Fanny BERNARD et Monsieur Alexandre VINET le studio sis 9 place du Héraut à Mervent, de fixer le montant du loyer à 200,00 €, charges comprises, et d'établir un contrat de location du 01 avril 2026 au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte de louer le studio sis 9 place du Héraut à Madame Fanny BERNARD et Monsieur Alexandre VINET.
- ↳ Fixe le montant du loyer mensuel à 200,00 €, charges comprises.
- ↳ Dit que le contrat de bail sera conclu du 01 avril 2026 au 31 décembre 2026.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à conclure et à signer le contrat de location.

Fonds de soutien à la ruralité

➤ Suite à la demande de subventions au titre du fonds de soutien à la ruralité, une dérogation a été accordée à la commune par le Département de la Vendée pour démarrer les travaux de voiries et d'aménagement des sites communaux par anticipation, à partir du 04 février 2026.

Pièges Frelons asiatique

➤ Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle procédure a été mis en place par la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée (CC) concernant les signalements de nids de frelons asiatiques. Auparavant, les signalements étaient reçus en mairie puis transmis à la CC qui

mandatait un prestataire pour le détruire. A partir de cette année, ce sont les mairies qui recevront les signalements et qui traiteront directement avec le prestataire. La CC poursuit néanmoins son financement.

Pour participer à la lutte des frelons asiatiques, la CC met à disposition 5 pièges pour chaque commune.

Dégradation de deux portes des toilettes à la salle Jean-Louis Ripaud

➤ Monsieur le Maire informe que la salle Jean-Louis Ripaud a été louée durant un week-end et que deux portes des toilettes ont été dégradées. L'administré a demandé à 3 entreprises de lui établir un devis. A ce jour, 2 entreprises ont envoyé leur devis : Sylvain Fort Menuiserie et la SAS Coudronnière ; en attente de celui de Charron Création. Il va se rapprocher de son assureur.

Revalorisation annuelle de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour La Poste

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par La Poste informant de la revalorisation annuelle prévue dans le contrat de partenariat. Pour 2026, le montant de l'indemnité mensuelle sera de 1 211.00 €.

Fibre La Poste

➤ Monsieur le Maire explique que lorsque la mairie a décidé de se raccorder à la fibre optique, La Poste souhaitait rester sur l'ADSL. Le cuivre venant à disparaître, la Poste veut se raccorder à la fibre de la mairie. Un mandataire La Poste viendra effectuer les travaux.

Amendes de Police

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par le Conseil Départemental de la Vendée pour connaître les projets 2026 :

- D'aménagements visant principalement à inciter les automobilistes à réduire leur vitesse,
- D'aménagements renforçant la sécurité des usagers vulnérables tels que les piétons, les cyclistes et les conducteurs de deux-roues motorisés.

Le Conseil Municipal pense à l'aménagement et la sécurisation au niveau de la Jamonière et de la Joletière ; affaire à suivre.

Collectionneurs de cartes postales

➤ Monsieur le Maire a été contacté par un habitant du Poiré Sur Vie qui possède environ 150 anciennes cartes postales de Mervent. Il propose d'en faire bénéficier la commune. Le Conseil Municipal accepte sa proposition, Monsieur le Maire va le recontacter pour en connaître davantage.

Accès interdit aux véhicules dans le cimetière

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision a été prise de fermer définitivement le portail du cimetière aux véhicules. Il sera cependant réouvert au personnel funéraire et lors des Rameaux et de la Toussaint.

Réunion tourisme

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion tourisme intercommunale qui se déroulera le vendredi 27 février à la salle Jean-Louis Ripaud.

Convention de partenariat au Transport solidaire

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ODDAS (Office De Développement Associatif et Social) assure la coordination du dispositif du transport solidaire à l'échelle du Pays de Fontenay-Vendée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention de partenariat entre l'ODDAS et la commune. Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune participe au financement du dispositif du transport solidaire.

L'accès au dispositif du transport solidaire porté par l'ODDAS est proposé aux usagers des communes adhérentes du territoire du Pays de Fontenay-Vendée participant au dispositif à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adhésion à l'ODDAS permet aux bénéficiaires d'avoir accès aux dispositifs du transport solidaire.

La commune de Mervent est adhérente au projet à la date du 1^{er} janvier 2026. Un soutien financier est demandé aux communes adhérentes. Pour la commune de Mervent, le montant de la subvention demandée s'élève à 504.00 €. Elle sera versée en une fois par la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ladite convention jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve les termes de la convention de partenariat entre l'ODDAS et la commune de MERVENT.

↳ Accepte de verser la subvention d'un montant de 504.00 € à l'ODDAS.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Aire de camping-car

➤ Monsieur Damien SABOURAUD informe qu'il a reçu les deux devis réactualisés des sociétés Aires Services et Camping-Car Park. Les montants sont les suivants :

- 57 587.00 € HT pour Aires Services pour la création de 28 emplacements,
- 57 662.00 € HT pour Camping-Car Park pour la création de 25 emplacements.

Aménagement extérieur de la salle des Douves

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU a organisé une réunion mercredi 18 février pour présenter au Conseil Municipal l'ébauche de l'aménagement extérieur de la salle des Douves. Il le présente à nouveau car tous les élus n'ont pu être présents. Une budgétisation est en cours.

Permanences des élections municipales

➤ Monsieur le Maire fait un rappel au Conseil Municipal des créneaux horaires de chaque élu pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

La séance est levée à 23h00

Prochaine réunion de conseil : /

La secrétaire de séance,
Madame Fabienne SPENNATO

Le Maire,
M. Joël BOBINEAU